Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215600701-20251127-07_25_093-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
séance du 26/11/2025

Date de la convocation
21/11/2025

L' an 2025, le 26 Novembre à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
21/11/2025

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, PEDRONO Rozenn, PERRÉ Corinne, VIANNAIS Delphine, MM : BRUNEL Philippe, CARAFRAY Jean-Paul, CONNAN Anthony, DANET Robert, DUBOT Jean-Marc, FAUCHEUX Jean-Luc, GUILLAUME Samuel, LE BRAZIDEC Bertrand

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15
Votants : 19

Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BOUCHER Nathalie à M. DUBOT Jean-Marc, BOURLOT Aurélie à Mme LE LABOURIER Hélène, VIANNAIS Myriam à M. LE BRAZIDEC Bertrand, M. FRUCHART Nicolas à Mme AMIOT Marie-Noëlle

Secrétaire de séance : M. DUBOT Jean-Marc

Réf : 07-25-093

Objet : LOTISSEMENT LE CLOS DES PRES - CESSION DU LOT N°22 - MODIFICATIF

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire cède la parole à M. Samuel GUILLAUME, Adjoint délégué, qui expose :
Par délibération en date du 24 septembre 2025, le Conseil municipal a validé la cession à Mme Julie JAN, primo-accédante, du lot n°22 du lotissement « Le Clos des Prés ».
Cette dernière souhaite modifier les termes de la cession pour y ajouter son conjoint. Par conséquent, la présente délibération annule et remplace la délibération n°06-25-082 du 24 septembre dernier.
Ce lot, cadastré en section ZN n°633, a une contenance de 470 m². Le prix de vente hors taxe du lot est de quatorze mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et zéro cent (14 993,00 € HT), la TVA sur marge étant de mille quatre cent cinquante sept euros et zéro cent (1 457,00 €), le prix de vente TTC est donc de seize mille quatre cent cinquante euros et zéro cent (16 450,00 € TTC), soit 35,00 € TTC le m².
M. GUILLAUME précise que la valeur vénale établie par le pôle d'évaluation domaniale (Direction des Finances Publiques) en date du 4 décembre 2023, est de 34 € le m², valeur assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 056-215600701-20251127-07_25_093-DE

- Décide de céder le lot n°22 du lotissement « Résidence Le Clos des Prés », cadastré en section ZN n°633, d'une superficie de 470 m², à Mme Julie JAN et à M. Ewen MOUNIER, domiciliés au n° 26, rue du Bini à Saint Marcel (56140) ;
- Dit que le prix de vente du lot est de trente cinq euros TTC (35,00 € TTC) le m², soit un prix total de seize mille quatre cent cinquante euros et zéro cent (16 450,00 € TTC), les frais d'acte en sus étant à la charge de l'acquéreur ;
- Autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en l'étude de Maître DREAN-GUIGNARD, notaire à Plumelec, ainsi que toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

